

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

N° Spécial

20 Juillet 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PCI du 20 Juillet 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE	Page
PCI N° 2022-071	19.07.2022	Arrêté portant renouvellement des membres de la commission de surendettement des particuliers du département des Hauts-de-Seine.	

POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

Arrêté PCI n° 2022-071 du 19 juillet 2022 portant renouvellement des membres de la commission de surendettement des particuliers du département des Hauts-de-Seine.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALLIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la consommation et ses articles L 712-4 et R.712-1 à R.712-7;

 \mathbf{Vu} la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires ;

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la lettre de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles du 29 mai 2019 :

Vu la lettre de l'AFECEI du 30 juin 2022;

Vu l'attestation du directeur général des services de la ville de Levalois-Perret du 6 avril 2022 autorisant Madame Lola ANTHON en tant que commissaire ;

Vu la l'attestation de la directrice du centre communal d'action social de la ville de Courbevoie du 11 avril 2022 autorisant Madame Jacqueline MUSIAL en tant que commissaire ;

Vu la proposition de candidature de Monsieur Jacques LEMARCHAND proposée par le directeur de l'UDAF des Hauts-de-Seine le 16 juin 2022 ;

Vu la proposition de candidature de Madame Marie-Laure GARCIN proposée la présidence de l'association de consommateurs UTC Que Choisir Boulogne - Chaville - Sèvres - Ville d'Avray le 28 mai 2022;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

<u>Article 1er</u>: La commission de surendettement des particuliers des Hauts-de-Seine est composée comme suit :

- a) Représentants de l'État :
- le préfet, président, ou son délégué, ou les deux représentants du délégué ;
- le directeur départemental des finances publiques ou son délégué, ou les deux représentants du délégué ;
- le directeur régional de la Banque de France de la région Ile-de-France ou son représentant.
- b) Représentants de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'Investissements (AFECEI), pour deux ans :

Titulaire:

Mme Gaëlle SANLAVILLE BNP Paribas Personnal Finance Suppléante:

Mme Valérie DELYLLE

Banque ONEY

c) Représentants des associations familiales ou de consommateurs, pour deux ans :

Titulaire:

M Jacques LEMARCHAND

UDAF Hauts-de-Seine

Suppléante:

Mme Marie-Laure GARCIN

Association UFC Que Choisir Boulogne – Chaville – Sèvres – Ville d'Avray

d) <u>Représentants du domaine de l'économie sociale et familiale, pour une durée de deux ans</u> renouvelable :

Titulaire:

Mme Lola ANTHON

Mairie de Levallois-Perret

Suppléante:

Mme Jacqueline MUSIAL

Mairie de Courbevoie

d) Représentant en qualité de spécialiste juridique, pour une durée de deux ans renouvelable :

Titulaire:

Mme Sylvie DUNAUD

Juriste d'entreprise à la retraite

Article 2 : L'arrêté PCPIIT n° 2019-36 du 12 juin 2019 est abrogé.

<u>Article 3</u>: Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de la protection des populations, le directeur départemental des finances publiques et le directeur régional de la Banque de France Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 19 juillet 2022

Le Préfet.

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/